

ONT VOTE POUR :

MM.	MM.
Ames (sir Herbert),	McLean
Armstrong (Lambton),	(Queen) (I.P.-E.),
Arthurs,	Meighen,
Bennett (Simcoe),	Nicholson,
Borden (sir Robert),	Paul,
Boyce,	Rainville,
Brabazon,	Reid,
Burrell,	Roche,
Clark (Bruce),	Schaffner,
Clark (Red-Deer),	Scott,
Cochrane,	Sévigny,
Crothers,	Sexsmith,
Descarries,	Shepherd,
Donaldson,	Steele,
Edwards,	Stevens,
Foster (sir George),	Stewart (Lunenburg),
Fripp,	Sutherland,
Glass,	Taylor,
Hanna,	Turriff,
Hazen,	Webster,
Henderson,	White (sir Thomas).
Maclean (York) (O.),	

—42.

ONT VOTE CONTRE :

MM.	MM.
Bourassa,	Lemieux,
Cardin,	Loggie,
Demers,	Macdonald,
Douglas,	McKenzie,
Gauthier	Marcile (Bagot),
(Saint-Hyacinthe),	Michaud,
Gauyreau,	Murphy,
Hughes	Nesbitt,
(King) (I.P.-E.)	Oilver,
Kyte,	Papineau,
Lancôt,	Pugsley,
Lapointe	Séguin,
(Kamouraska),	Verville.—24.
Lapointe (Montréal,	
Saint-Jacques),	

ONT PAIRE :

Ministériels.	Oppositionnistes.
MM.	MM.
Alguire,	McMillan,
Bowman,	Truax,
Boulay,	Power,
Bradbury,	Cruise,
Boys,	Ross,
Burnham,	Proulx,
Best,	Barrette,
Barnard,	Achim,
Ball,	Turgeon,
Bellemare,	Lafortune,
Currie,	McCoig,
Cockshutt,	Charlton,
Cromwell,	Tobin,
Chabot,	Béland,
Green,	Buchanan,
Clements,	Knowles,
Doherty,	Marcil (Bonaventure),
Davidson,	Carroll,
Elliot,	Pacaud,
Forget,	Bickerdike,
Henderson,	Nesbitt,
Jameson,	Cash,
Hartt,	Thomson,
Kemp,	Robb,
Marshall,	Neely,
Munson,	Boyer,
McCurdy,	Maclean (Halifax),
Morris,	Boivin,
Morrison,	Molloy,
Middlebro,	Pardee,

[M. Wilson (Laval).]

McLeod,	Carvell,
Patenaude,	Devlin,
Nickle,	Kay,
Porter,	Guthrie,
Rogers,	Lachance,
Robidoux,	Copp,
Smith,	Graham, Geo. P.,
Stewart (Hamilton),	German,
Stanfield,	Laurier (sir Wilfrid),
Thompson,	Sinclair,
Thoburn,	McCrea,
Tremain,	Chisholm,
Thornton,	Clarke (Essex),
Wilson,	Wilson,
Wright.	MacNutt.

La Chambre reprend la discussion en comité général.

M. le PRESIDENT: Le comité est-il d'avis que la discussion de l'article 1er soit ajournée et que l'article 2 soit mis en délibération ?

Quelques VOIX: Non, non.

(La motion de sir Thomas White est adoptée par 46 voix contre 30.)

Sur l'article 2 (sur le transfert des actions).

L'hon. M. PUGSLEY: Cet article demande une délibération fort approfondie, eu égard à son étroite connexité avec l'article premier.

Cet article se rattache à une certaine convention mentionnée dans l'article premier, mais ce dernier n'a pas encore été adopté. Nous avons le droit d'en faire l'examen encore que nous ignorions s'il sera adopté définitivement.

Nous devons considérer cette convention à la lumière de l'article qui est soumis en ce moment au comité. Cet article dispose qu'en adoptant ladite convention, on transférera ces 600,000 actions au ministre des Finances, qui en sera le dépositaire au nom de Sa Majesté. L'article est basé sur l'idée que Sa Majesté acquerra par voie d'achat les 600,000 actions du capital par une convention qui est projetée dans un article précédent, dont le comité a décidé de laisser en suspens la prise en considération. Il est certainement, très peu convenable que nous soyons appelés à nous prononcer sur l'adoption d'un article qui a trait à une convention établie dans un autre article que le comité a décidé de ne pas discuter jusqu'à la fin. Je suis d'opinion que le comité ne devrait pas adopter un article qui autorise la prise de possession d'actions par décret rendu en conseil, comme on le propose dans cet article, qui dépend d'une convention d'achat.

Le ministre des Finances a demandé à la majorité de la Chambre de clore la dis-